



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Compte-rendu de l'audience avec la DRAAF suite au mouvement de grève du 26 Janvier : des débuts de réponses largement insuffisants.

Mme GENIN (DRAAF adjointe) et M LEHAY (Chef du SRFD) représentaient l'Administration.

Vos représentant·es du SNETAP-FSU de Nouvelle-Aquitaine ont défendu les revendications suivantes :

1. **Revalorisation salariale** : gel du point d'indice. La prime « informatique » n'est pas une réponse : elle ne concerne que certain·es enseignant·es et exclut de fait de nombreux·ses collègues.

Pour une vraie revalorisation des salaires :

- Arrêter de mépriser les personnels de l'Education (69% des agent·es sont ignoré·es par la revalorisation du gouvernement)
- Compenser la perte de pouvoir d'achat depuis des années (80% de la perte non compensée depuis 2010).
- De tous·tes les agent·es et surtout les Assistant·es d'Education et AESH et dénoncer le différentiel de subvention pour la rémunération des AE entre l'Éducation Nationale et l'enseignement agricole.

Mme GENIN, DRAAF adjointe, rappelle que le gel du point d'indice n'est pas propre à l'Enseignement Agricole, cela concerne l'ensemble de la fonction publique.

Le Ministre communique beaucoup sur le rôle et l'intérêt de l'Enseignement Agricole. Elle souligne même l'attachement de celui-ci à l'Enseignement Agricole car il permet la prise en charge d'un public varié dans de bonnes conditions en comparaison avec l'EN. Ainsi, selon Mme GENIN, il ne lui semble pas qu'il y ait un mépris de l'Enseignement Agricole au sein du Ministère.

Concernant la prime informatique et la situation des AE et AESH, elle se propose de faire remonter les revendications à la DGER.

2. **Conditions de travail** : dégradations dues à la crise sanitaire, équipement, organisation du télétravail, gestion chaotique (ordres, contre-ordres, annonces tardives..., de surcroît faites par les médias), absence de prise en compte de la pandémie concernant les programmes et les examens.

Pour dénoncer une politique éducative qui renforce les inégalités et qui transforme notre métier : contrôle hiérarchique renforcé et remise en cause de l'autonomie du métier d'enseignant·e, problème du non-affecté qui devient trop souvent une mesure d'ajustement comptable au lieu d'être au service de la pédagogie. Gestion arbitraire des postes de titulaires et de contractuel·les au détriment des collègues, de leur enseignement et des élèves.

Mme GENIN précise qu'il faut accepter le fait que tout le monde ait été pris de court par cette pandémie sans précédent. Ainsi, la gestion de cette crise est chaotique par nature car non anticipable. Nous en subissons tou·tes les conséquences.

Répercussions sur les programmes et examens : le Ministère de l'Agriculture se cale sur l'EN car nos BAC G et STAV dépendent de l'EN ; cela permet une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Nous lui rappelons que le seul BAC G dépend de l'EN, le bac STAV est bien un BAC « Ministère de l'Agriculture ».

Elle nous informe toutefois, qu'un contact régulier est établi avec le rectorat (environ tous les 15 jours), de façon à obtenir un échange d'informations réciproques.

3. Suppression d'emplois prévus au budget 2021 et l'AP en STAV dont le financement n'est toujours pas assuré (équivalent 20 etp) : 46,5 postes dans l'EAP (sur 80 suppressions, soit 33,5 postes en moins dans l'enseignement privé) alors que la baisse des effectifs est bien plus significative dans le privé.

Pour dénoncer la suppression des emplois de personnels administratifs à la rentrée 2021 : 22 postes.

Pour faire de l'école **une véritable priorité budgétaire** (les dépenses d'éducation en France sont passées de 7,7 à 6,6 % du PIB entre 1996 et aujourd'hui). Pour un même niveau d'investissement, il faudrait une hausse des dépenses de 25 milliards !

Mme Genin affirme qu'en 2020, l'Enseignement Agricole privé a supporté une perte d'emplois plus importante que l'Enseignement Agricole public. Mais cette suppression d'emploi est liée au plan triennal qui prévoit une réduction des moyens pour cause de perte d'effectifs. Elle assure toutefois, qu'il n'y aura pas de réduction de moyens pour les établissements.

4. Examens 2020 dont on attend encore le règlement et la problématique des **primes des DEA et DAT** qui ne sont pas versées régulièrement et intégralement → Renouvellement de la demande de mensualisation de ces primes.

Mme Genin en prend note, elle fait remonter à la DGER.

5. CFAA/CFPPA : situation financière critique des centres et qui risque de s'accroître avec le déficit énorme de France Compétences. Des conditions de travail des agents qui se dégradent.

Mme Genin précise que la situation financière des CFA est d'une manière générale plutôt bonne sur l'année 2020. Ce sont les centres qui ont le mieux résisté à la crise sanitaire. Cela s'explique par une prise en charge des OPCO revalorisée, une augmentation du nombre d'apprenti-es et à la réforme de l'apprentissage . Elle précise que les taux de prise en charge connus en 2020 seront identiques pour l'année 2021. Par contre, aucune garantie pour la rentrée 2022, ce qui nous laisse une amère impression d'un pilotage à vue ; inquiétude confirmée par Guy LEHAY suite aux problèmes financiers de France Compétences.

Concernant les postes gagés, elle espère que tous les EPL pourront verser les paies du mois de Janvier !!!! Le SRH vient en appui pour aider les EPL.

En revanche, la situation des CFPPA est plus compliquée mais il faudra faire une analyse sur 12 à 16 mois glissants car beaucoup de formations, et les financements qui vont avec, ont été reportées. Mais elle reconnaît que les CFPPA ont souffert de la crise sanitaire.

Elle précise que la DGER est combative sur le sujet de l'apprentissage. Concernant la démarche qualité, elle souligne qu'un point sera fait la semaine prochaine sur le renforcement de l'accompagnement des CFA.

6. Décret CoHS qui vise à renvoyer les CT au niveau local. Malgré un vote négatif des instances.

Pour dénoncer la casse des instances paritaires (CAP, CHSCT)

Selon Mme Genin, le problème de la disparition des CAP mobilité n'est pas propre à l'Enseignement Agricole ; c'est un problème qui concerne l'ensemble de la fonction publique. Au sujet de la perte de substance du CHSCTREA, elle précise qu'il n'est pas question de le supprimer mais de repenser un équilibre des rôles entre CoHS et CHSCTREA. Elle trouve normal que la CoHS ait un rôle important car c'est dans cette instance que doivent se traiter les problèmes. Le CHSCTREA est là pour traiter les cas particuliers et les sujets spécifiques qui ne peuvent être réglés au niveau local. Mais encore une fois, elle nous fait remarquer que c'est un sujet général à la fonction publique et non spécifique à l'Enseignement Agricole.

7. Règles de mobilité : le mouvement est réduit à peau de chagrin avec une concurrence entre fonctionnaire et CDI.

Mme Genin ne comprend pas ce que nous entendons par situation de concurrence entre fonctionnaires et CDI. Elle ne pense pas qu'il existe une concurrence entre eux. Mme la DRAAF Adjointe pense qu'il faut se laisser un temps d'observation sur les conséquences de ces nouvelles règles de mobilité.

8. Les aides « Covid » insuffisantes pour les établissements. Et à ce jour pas d'état des lieux sur la répartition des aides aux établissements de la NA et ses usages.

Mme Genin explique que le facteur déclenchant de ces aides exceptionnelles COVID a été la demande des établissements. Une commission a été réunie pour expertiser cette demande. 11 établissements ont bénéficié de cette aide : 6 établissements privés à hauteur de 45 000 € par établissement et 5 établissements publics (Montmorillon, Limoges Nord Haute-Vienne, Bazas, Thuré, Surgères) à hauteur en moyenne de 120 000 € par epl. Ces aides sont versées sous conditions particulières. Il s'agit d'établir un plan de relance de l'établissement bénéficiaire de l'aide. Ce plan de relance doit être examiné par le CA de l'établissement et l'autorité académique. Le ministère des finances attend un retour précis sur l'utilisation de cette aide et les directeurs ont contractualisé un engagement avec la DRAAF et la DGER concernant la liste des actions à entreprendre.

En plus de ces aides Covid, la DRAAF a aidé certains établissements (Bordeaux, Périgueux, Landes) au titre du CAS « Pensions ». Elle a aussi octroyé des aides aux AE.

9. NON à la décentralisation des infirmier.ères scolaires : le SNETAP a rappelé que nous sommes contre la décentralisation des infirmières.

Mme Genin fait remonter l'information à la DGER.

En conclusion : l'entrevue a été cordiale mais les réponses apportées par la DRAAF ne nous garantissent aucune avancée.

Une nouvelle audience sera demandée au printemps prochain.